



N°31-2024

- ARRETE -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route

Le Code général des Collectivités Locales

Les lois et règlements en vigueur

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

ARRETE :

ARTICLE 1 : En raison de travaux de branchement d'eaux usées au 18 rue de Frémont, la circulation sera alternée manuellement. Les travaux débuteront le 26 août 2024 pour une durée de 7 jours (et jusqu'à la fin des travaux).

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par la SAUR.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- la société SAUR

St Ouen de Thouberville,
le 05 août 2024
Madame Le Maire,

Sandrine MENNITI

